



Commune de Mennecey

1^{er} janvier 2019 : interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires pour les particuliers

La loi du 6 février 2014 dite « loi Labbé » et la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, prévoient que les produits phytosanitaires (sauf les produits de bio-contrôle inscrits sur une liste) seront interdits :

- dans les espaces publics à compter du **1er janvier 2017**: interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'Etat, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, voiries.
- de vente, détention et utilisation pour les particuliers à compter du **1er janvier 2019**.

- La commune de Mennecey s'est engagée fin 2012 dans le programme Phyt'Essonne en signant une Charte. L'objectif de la démarche est la réduction de l'utilisation des pesticides afin d'améliorer la qualité des eaux souterraines et de surface. Depuis le 1^{er} janvier 2017 les services techniques n'utilisent plus de pesticides. La Ville aura recours à une gestion différenciée des espaces publics

Gestion différenciée : pour 2017, la commune de Mennecey a pour objectif la validation et la mise en application du **plan de gestion différenciée**. La mise en œuvre sera progressive, avec en premier lieu une application sur des sites tests définis.

La gestion différenciée consiste à adapter le mode d'entretien des espaces en fonction de leur fréquentation, de leur usage et de leur localisation. Les espaces verts sont classés en plusieurs catégories :

- certains espaces bénéficient d'interventions très fréquentes,
- les espaces intermédiaires ont un entretien moins intensif,
- les espaces naturels où la faune et la flore spontanées sont favorisées.

La gestion différenciée permet de favoriser la biodiversité.

Des orchidées sauvages dans les pelouses ont été repérées en 2016. C'est le signe d'un accroissement de la biodiversité, dû à l'arrêt d'utilisation de pesticides.

- Orchidée dans la pelouse de la Mairie Monique Saillet



début mai



mi juin après floraison

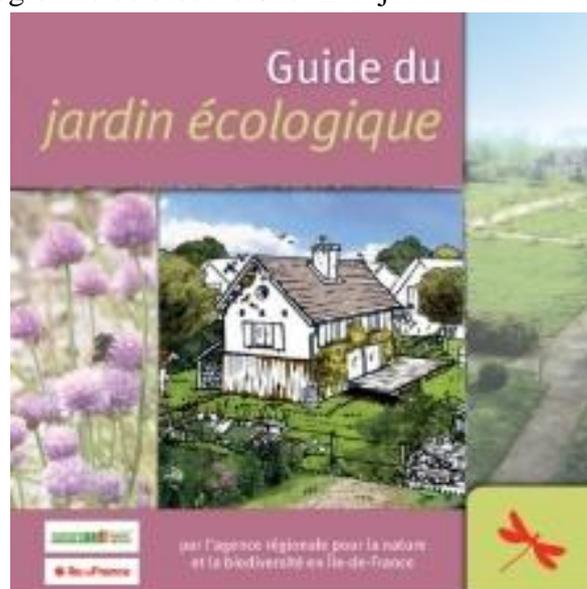
- le long de la RD191 (devant les garages) , en mai puis juin



➤ **Pour les particuliers, l'enjeu du jardin écologique** : les pesticides figurent parmi les principales causes de perte de la biodiversité en Île-de-France.

En septembre 2016 Mennecy a adhéré à la Charte régionale de biodiversité. L'objectif est de susciter l'envie d'agir, de promouvoir les bonnes pratiques.

➤ **Natureparif met à disposition des particuliers un guide du jardin écologique.** Il est disponible en libre téléchargement



http://www.natureparif.fr/attachments/forumdesacteurs/guide_jardins/Guide_JardinEcologique.pdf

Ce guide fait comprendre aux jardiniers qu'ils peuvent agir pour favoriser la biodiversité: zéro pesticide, économie de l'eau, compostage, plantations ...